



Fenêtre sur le fleuve,  
carrefour de Charlevoix  
www.saintsiméon.ca

Bale des Pothers, Port-au-Goulet, Saint-Siméon, Port-au-Percé

# PROVINCE DE QUÉBEC

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

### AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

#### AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,  
DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QU'UN AVIS DE MOTION DU  
RÈGLEMENT NUMÉRO 232, AINSI QUE LE DÉPÔT DUDIT PROJET DE RÈGLEMENT,  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 162, RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE  
DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX, A ÉTÉ DONNÉ LORS D'UNE SÉANCE  
ORDINAIRE DU CONSEIL, TENUE LE 4 SEPTEMBRE 2018.

AINSI, LE SUSDIT RÈGLEMENT NUMÉRO 162 EST MODIFIÉ EN Y AJOUTANT L'ARTICLE  
SUIVANT, SOIT :

#### OBLIGATION PARTICULIÈRE

Dans les douze mois qui suivent la fin de son emploi, il est interdit aux personnes suivantes :

1. le directeur général et son adjoint;
2. le secrétaire-trésorier et son adjoint;
3. le trésorier et son adjoint;
4. le greffier et son adjoint;
5. tout autre employé désigné par le conseil de la municipalité;

d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que lui-même ou tout autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre de membre d'un conseil de la municipalité.

Le projet de règlement sera présenté au conseil, pour adoption, lors de la séance ordinaire du mardi 2 octobre 2018, au lieu et à l'heure ordinaires des séances du conseil, soit au 225 rue Saint-Léon à Saint-Siméon, à 19h00.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal, situé au 502 rue Saint-Laurent à Saint-Siméon, pendant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-SIMÉON, CE DOUZIÈME (12<sup>e</sup>) JOUR DE SEPTEMBRE 2018

Directrice générale